

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes
Les Roseaux de Pencadenic, 87bis rue de Pencadenic au Tour du Parc (56370).

Gîtes de France 3 épis N°56G56403

C'est avec plaisir que nous accueillerons nos hôtes, lors de leur séjour sur la Presqu'île de Rhuys.

Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir aux « Roseaux de Pencadenic » un acompte de 25 % ou l'équivalent d'une nuitée* minimum du montant total du prix du séjour (nuitées) et un exemplaire du contrat signé sous 5 jours (passé ce délai la chambre sera remise en location), ou accord du contrat (retour mail ou courrier) si la réservation intervient moins d'une semaine avant le début du séjour. L'accord vaut acceptation des conditions de ventes. Un exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises (nous ne sommes pas soumis à la TVA) hors taxe de séjour. Les coordonnées clients indiquées doivent être exactes. Pour un groupe la personne réservant s'engage pour le « groupe ».

Réservations, bons cadeau, 2 nuitées minimum à certaines périodes** (ponts, vacances scolaires).

* Le % ou montant peut être différent en cas de date(s) spécifique(s) (jours fériés, ponts, etc...) ou de réservation « groupe ». Pour les groupes l'acompte sera de 25 % (ou une nuitée par chambre) à la réservation et l'équivalent de 75% du séjour (moins le premier acompte(donc 50%) en plus 3 semaines avant le séjour (le non-respect du versement du complément d'acompte vaut annulation à la charge du client), un « groupe » commence à 3 chambres. Le choix de la chambre, sauf précision, est décidé par les Roseaux. Pour la suite « Sabline » réservée pour 2, seule utilisation de la première chambre et seulement si d'autres chambres ne sont pas disponibles. Les bons cadeaux sont soumis aux mêmes règles que les réservations « classiques » et ne sont pas remboursables. Les Roseaux se réserve le droit de demander le paiement intégral 10 jours avant le début du séjour en particulier pour des longs séjours. Basse saison 01/10 à début avril (voir notre site). ** Les réservations une nuitée en forte saison sont ouvertes une semaine avant la date souhaitée. Médiateur en cas de litige, le médiateur proposé est : Médiation Tourisme Voyage BP80303 75823 Paris Cedex 17 www.mtv.travel

Annulation par le client: Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée postale ou électronique (avec confirmation de réception par les Roseaux) adressée aux « Roseaux de Pencadenic ». Une modification du nombre de nuitées pourra être considérée comme une annulation.

a) **Annulation avant le début du séjour** : Plus de 4 semaines (6 semaines groupe), l'acompte sera remboursé (sous réserve d'encaissement). Si l'annulation intervient entre 4 semaines (6 pour les groupes (donc 25% ou une nuitée et également pour le deuxième acompte (+ 50%(donc total 75%)) si moins de 3 semaines avant le début du séjour) et plus de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis aux « Roseaux de Pencadenic »***. Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste également acquis et les « Roseaux de Pencadenic » se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement, les éventuels frais de procédures seront à la charge du client. *** Dans le délai de 4 semaines et plus de 72 heures (ou 6 semaines groupe) si la (ou les) chambre(s) ont pu être reloué(e)s après l'annulation et au tarif prévu pour la totalité du séjour prévu, l'acompte sera remboursé (en totalité ou au prorata) d'où l'intérêt de nous prévenir le plus tôt possible.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour (voir paragraphe « Arrivée »), le présent contrat devient nul et les « Roseaux de Pencadenic » peut disposer de ses chambres d'hôtes pour la durée totale du séjour.

L'acompte reste acquis aux « Roseaux de Pencadenic » qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement prévu à la réservation doit être intégralement payé, même si l'acompte permet l'équivalent d'une nuitée ou plus, la nuitée (s) ne sera(ont) pas dû(s) si le séjour total et prévu n'est pas réglé.

Annulation par les « Roseaux de Pencadenic »: Lorsqu'avant le début du séjour, les « Roseaux de Pencadenic » annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée postale ou électronique.

Le client, sans aucun autre recours de réparations de dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées et recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date (dans les mêmes conditions que celles du client (ci-dessus)).

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat (à partir (et uniquement) de 18 heures), pour une arrivée après 19 heures le client doit prévenir (avant 18 heures) les « Roseaux de Pencadenic ».

Règlement du solde: Le solde est à régler au début du séjour et les prestations supplémentaires et la taxe de séjour (voir ci-dessous) en fin de séjour. **Bon cadeau**, l'encaissement sera effectué lors du séjour ou au maximum le mois après édition du bon (sauf autre précision), les modalités d'annulation dès que la date est retenue sont les mêmes que pour une réservation classique (ci-dessus).

Taxe de séjour, TVA: La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès des « Roseaux » qui la reverse ensuite au trésor public. (Montant en cours (2020) 0.70€/jour/adulte). Cette taxe doit être versée au propriétaire même en cas de réservation par une centrale ou d'un bon cadeau (sauf si comprise). Nous ne sommes pas soumis à la TVA.

Petits déjeuners: Service des **petits déjeuners** de 8 hrs 30 à 10 heures. (8 heures exceptionnellement sur demande la veille) **Pensez à préciser vos intolérances ou allergies lors de la réservation** toute demande spécifique pourra être majorée. Les petits-déjeuners sont servis dans la salle commune ou la terrasse commune.

Utilisation des lieux / Wifi: Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. Les chambres et la maison sont non-fumeur, il est également interdit de manger dans les chambres. La chambre louée est sous la responsabilité du locataire (casse, salissure, vol, perte de clef (facturation d'un barillet) ...). Toute casse ou salissure fera l'objet d'une facturation. Il est prévu une place de **parking** (type berline) par chambre. Le client déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile (en général comprise dans celle d'habitation). Il est interdit de ranger les vélos sur la terrasse un endroit couvert est prévu à cet effet.

Salle commune-Petite Cuisine La **salle commune** est disponible gratuitement pour des repas basiques. Micro-ondes, réfrigérateur sont à votre disposition gratuitement (nous consulter et respecter les règles d'utilisation) sans « fourniture » alimentaire (huile, vinaigre, etc...). La vaisselle prêtée devra être lavée et rangée. Le client doit prévenir pour toute visite extérieure. La salle n'est **pas disponible et fermée aux réveillons et quelques soirs où elle pourrait être privatisée.** **Coronavirus quelques règles seront adaptées (horaires, services) nous consulter...**

le Wifi proposé est de type basique (mails, consultations internet...) *La charte utilisation Wifi disponible sur notre site et sur demande, le client est seul responsable des téléchargements qu'il effectue, notre Wifi est contrôlé par un prestataire extérieur.*

Capacité/Tarif/Enfants/Promotions : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le « Roseaux de Pencadenic » est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des « Roseaux de Pencadenic », de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé et le séjour devra être intégralement réglé. Gratuit pour les enfants de moins de deux ans au moment du séjour (si seule utilisation d'un lit bébé), il est impératif de préciser la présence d'un bébé (donc moins de 24 mois au moment du séjour) lors de la réservation, car toutes les chambres ne sont pas adaptées pour un lit bébé. Enfant supplémentaire dans la chambre (âgé de plus de 24 mois et de moins de 8 ans) 20 € (comprends le lit d'appoint et le petit déjeuner). Un enfant doit être âgé au minimum de 14 ans pour être seul dans une chambre. Les enfants sont sous la seule responsabilité et surveillance des parents (passerelle, vélos, dégradations etc ...).

Promotions A partir de 4 nuitées* (haute-saison sauf du 01/07 au 12/09) le tarif sera celui de la basse saison* Basse saison 7 nuitées au tarif de 6 (*par chambre et si majorité du séjour sur la période « promo »)

Charte RGPD, Règlement sur la Protection des Données, sur simple demande ou sur notre site.

Animaux : *Le présent contrat précise que pour des raisons d'hygiène et de tranquillité aucun animal (de client) n'est autorisé aux « Roseaux de Pencadenic » (même dans un véhicule). En cas de non-respect de cette clause par le client, ce refus ne pourra être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des « Roseaux de Pencadenic », de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne pourra être envisagé.* (190720 5 copyright « Roseaux de Pencadenic »)

Extension des Conditions Générales de Ventes pour Coronavirus.

Ces règles sont évolutives.

Le client est responsable de la bonne application des autorisations (distances, etc ...), suivant les règles en vigueur au moment du séjour.

Annulations :

Inférieur à 4 semaines (puisque nos CGV donnent un remboursement de l'acompte si annulation au-dessus de 4 semaines (6 semaines groupes) (voir nos CGV pour plus de précisions).

A ce jour pour une annulation suite à un problème lié au Coronavirus et aux mesures gouvernementales un avoir sera effectué, d'une durée de 18 mois (maxi 30 septembre 2021).

(Avec une période de location similaire à celle annulée).

Mesures (et modification des règles actuelles) :

Horaires Arrivée 18 heures, départ 10 hrs 30. (Ce laps de temps supplémentaire est prévu pour la désinfection de la chambre en plus du nettoyage)

Petits déjeuners suivant les possibilités, ils seront pris en salle commune, sur la terrasse commune, ou sur votre coin terrasse.

Utilisation du coin cuisine, pour appliquer la distanciation sociale un roulement sera fait entre les hôtes qui souhaiteront utiliser cette petite cuisine. (Pour la prise des repas même remarque que pour les petits déjeuners) libération de la salle commune 22hrs30 (désinfection).

Chambres ;

Pas de passage journalier dans la chambre (sauf demande), par contre et bien évidemment fourniture des serviettes (en remplacement) sacs poubelles, papier toilette...

Il est nécessaire de mettre à la porte le dernier jour, draps, couvertures, serviettes etc ...

Il est impératif de se passer les mains au gel hydro-alcoolique (fournit) avant toute entrée dans la salle commune.